

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE MASTER D'ERGONOMIE

L'objectif de cette note est de vous apporter des précisions concernant l'organisation de la formation, et de vous aider à planifier la formation.

1) L'organisation des UE

Concernant les UE d'ergonomie : certaines UE sont ouvertes chaque année, d'autres 1 an sur 2. Le tableau suivant représente cette répartition :

Année 1	Année 2
ERG105	
ERG132	
ERG145 + UAER07	
REG245 + UA2116	
ERG117	ERG137
ERG135	ERG136
ERG215	ERG220
ERG226	ERG227
ERG256	ERG156

Les scénarios ci-dessous représentent la distribution des UE selon l'année d'inscription. Il s'agit de propositions qui peuvent être adaptées à la situation particulière de l'élève (possibilité de VES, contraintes personnelles et professionnelles...).

Les options et la langue ont été réparties de manière aléatoire car elles dépendent des choix particuliers de l'élève (pour les options) ou du niveau (pour la langue).

1.1) Le certificat de compétences

Année 1		Année 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
ERG105	ERG117	ERG135	UAER07
ERG132	ERG105 (FOAD)	ERG146	ERG137

Année 1		Année 2	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
ERG105	ERG137		ERG117
ERG132	ERG105 (FOAD)	ERG146	UAER07
ERG135			

1.1) Le Master

En 3 années :

Année 1		Année 2		Année 3	
S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG117	ERG146	UAER07	ERG245 + UA2116	
ERG132	ERG136	ERG135	ERG137	ERG220	ERG226 + ERG256
Option 1	Option 2	ERG215	ERG227		Langue
	ERG105 (FOAD)		ERG156		

Année 1		Année 2		Année 3	
S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG137	ERG220	ERG117	Option 2	ER227
ERG132	ERG156	Option 1	ERG136	ERG245/UA2116	
ERG135		Langue	ERG226 + ERG256	ERG215	
ERG146	UAER07				
	ERG105 (FOAD)				

En 4 années :

Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG117		ERG137	ERG146	UAER07	ERG245 + UA2116	
ERG132	ERG136	ERG135	ERG227	ERG220	ERG226 + ERG256		
	Option 1	ERG215	ERG156	Option 2	Langue		
	ERG105 (FOAD)						



Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
ERG105	ERG137	ERG220	ERG117	ERG215	ER227	ERG245/UA2116	
ERG132	Option 1	ERG146	ERG136	Option 2	UAER07		
ERG135	ERG156		ERG226 + ERG256		Langue		
	ERG105 (FOAD)						

2) Les UE optionnelles :



Le master d'ergonomie comprend 2 UE optionnelles.

Les élèves sont libres de choisir ces UE parmi les différentes filières (management, RH, hygiène et sécurité du travail, handicap, etc.). Cependant, 3 règles doivent être respectées :

- les 2 UE doivent relever d'au moins 2 disciplines différentes (si les 3 options relèvent de la même spécialité elles seront refusées)

	
<i>HSE101, PST106</i>	<i>HSE101, HSE102</i>

- les UE optionnelles doivent être des niveaux « 100 » ou « 200 » (elles ne doivent pas démarrer par « 00 »)

	
<i>HSE101, PSY206</i>	<i>DRA002</i>

- il faut 12 crédits minimum d'UE optionnelles sur la totalité du master (2 UE de 6 crédits *OU* 1 UE de 6 crédits + 1 UE de 4 crédits + 1 UE de 2 crédits *OU* 3 UE de 4 crédits...)

Ces options peuvent être validées via la Validation d'Etudes Supérieures pour les personnes titulaires d'un niveau bac + 4 ou bac + 5. Les personnes titulaires d'un Master 2 (quelle que soit la spécialité) bénéficient de 2 UE optionnelles par jurisprudence. Dans ce cas, la constitution d'un dossier de VES est tout de même nécessaire, mais il n'est pas utile de rechercher des UE équivalentes au Cnam.

Liste d'UE optionnelles pouvant composer le master (attention : cette liste n'est pas exhaustive ; vous pouvez choisir d'autres UE parmi l'ensemble des UE proposées en présentiel et à distance) :

- PST106 : Clinique de l'activité et psychologie du travail
- PSY206 : Psychodynamique et psychopathologie du travail
- CGP105 : Prévention du risque chimique
- NTD204 : Datavisualisation pour tous
- HSE101 : Approches institutionnelles, législatives et réglementaires de la sécurité et santé au travail
- HSE102 : Méthodes d'analyse en hygiène et sécurité
- HSE110 : Prévention des risques biologiques
- HSE124 : Aspects scientifiques et techniques de l'évaluation et de la prévention des risques environnementaux
- EME102 : Management et organisation des entreprises
- ESD104 : Politiques et stratégies économiques dans le monde global
- GFN106 : Pilotage financier de l'entreprise

- TET102 : Management social pour ingénieur et communication en entreprise

3) Le mémoire :

Le mémoire professionnel correspond à l'UE ERG245 et à l'UA2116. L'UE ERG245 et l'UA2116 sont indissociables et doivent obligatoirement être suivies la même année. Elles couvrent une année pleine, d'octobre de l'année n à septembre de l'année n+1.

Le mémoire doit être réalisé en binôme, sur un terrain différent de votre lieu de travail (des précisions sur ces choix pédagogiques seront apportées par les responsables de la formation).

Il s'agit d'un travail d'intervention sur le terrain qui représente en moyenne 600h de travail réparties de la manière suivante :

- cours méthodologiques et encadrement des interventions. Ceci se fait en salle, à raison d'environ 80h/an. A cela s'ajoute une session de soutenances (1 journée)
- intervention sur le terrain (entretiens, observations, restitutions, groupes de travail, comités de pilotage...), analyse des données, coordination du binôme et rédaction du mémoire : environ 500h/an.

Cet investissement important est valorisé en terme de crédits, puisque le mémoire représente 28 crédits (12 crédits ERG145 + 16 crédits UA2116), soit 23% de la totalité du master (cela équivaut à presque 5 UE complètes). Il correspond environ à 4 mois de stage à temps complet.

Cependant, il doit être anticipé du mieux possible afin d'être réalisé dans les meilleures conditions possibles.

Les conseils ci-dessous visent à aider les élèves à organiser au mieux leur temps de formation au regard des autres contraintes (professionnelles, familiales...) :

- l'élève ne doit pas avoir plus de 2 UE (anglais compris) en plus du mémoire, l'idéal étant de n'avoir « que » le mémoire à préparer la dernière année ;
- s'il est possible de bénéficier d'un congé formation, l'élève est encouragé à le planifier pour cette dernière année. **Attention cependant :** il faut être attentif aux procédures administratives et aux délais de constitution des dossiers. Renseignez-vous auprès des services administratifs de l'IPST-Cnam et de vos OPCA.